DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DES ADRETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL n° 9 - 2014

L'an deux mille quatorze, le sept juillet , à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des ADRETS s'est réuni sous la Présidence de Gérard JOURDAN

Etaient présents : Cécile PARET, Jean Michel PIASENTIN, Jean PICCHIONI, Bertrand GIRAUD, Michèle GAGNAIRE, Nadège ROUSSEL, Denis SECHER, Catherine GUIGUET, Véronique ORGNON, Lionel REY, Anne TREGLOZE,Valérie CORDIER

Absents Excusé : Jacques LESIMPLE
Pierre DEBOLLE donne pouvoir à Gérard JOURDAN

I) **Espace Belledonne**
Intervention de M.MICHON (president) et MME MAZALTO (directrice) concernant le « futur » Parc Régional de Belledonne. Présentation du « calendrier , des étapes et de l interêt de passer en Parc.

II) **Rythmes scolaires**
Préparation de la rentrée prochaine avec les Temps D Activités Periscolaires (TAP) et une facturation aux parents au quotient Familial.

III) **Compte rendu COMMISSIONS**
***Centre de loisirs** :Un rendez vous avec M.MICHON (vice president à la communauté pour la Jeunesse) sera pris pour que le centre de loisirs soit géré par lacommunauté.

DEMANDE DE COMMUNAUTARISATION DU CENTRE AERE

Le centre aéré « les lutins campanais » créé en 2011 sous forme associative avec le soutien de la commune des ADRETS est maintenant un service reconnu et apprécié par la population des ADRETS et du balcon (Theys, Laval) avec des demandes en perspectives de Champ pres froges et Froges .
Cette association, compte tenu de l engagement demandé et de l ampleur de l activité , n ayant plus de bénévoles qui souhaitent s engager , a souhaité arreter son activité le 31 decembre 2014 en interpellant la commune et la communauté sur l avenir du centre de loisirs .
Dans ce contexte , et avec le soutien des communes de LAVAL et de THEYS , le conseil municipal sollicite la communauté pour la communautarisation du centre aéré.

Le conseil municipal, à l unanimité :

-DEMANDE la **communautarisation du centre de Loisirs .**

IV) **Questions diverses**
***Association cantine** : Revoir les statuts avec l' association car le versement de 25 % des recettes de l'association à la commune est discuté.

*<u>Parking Ecole</u> : Installer des séparateurs ou barrieres bois au niveau du Parking pour que les enfants cheminent en toute sécurité.

* <u>DM N°1–Budget communal</u>

M . LE Maire rappelle que la commune avait souscrit à 50 E , part de capital pour la marmite, et que l ecriture avait été passée à l article 2313 operation 119, or il ne fallait pas l affecter à une operation donc necessité de prendre une Décision Modificative :

Le conseil municipal, à l unanimité :
-ACCEPTE la DM ci-dessous :

-article 2313 operation 119 : - 50
-article 266 : + 50

* <u>DEMANDE PORTAGE FINANCIER pour l acquisition « maison WAJFELNER » à la communauté de communes</u>

Le tènement immobilier « maison WAJSFELNER »étant en vente , la commune a sollicité le service des domaines pour l évaluation de ce lieu qui l'a estimée à 300 000 Euros.

Le local « multi-accueil » géré par la communauté communes , installé dans un batiment provisoire préfabriqué doit etre aménagé définitivement et l installation du centre de loisirs , proposé pour une communautarisation, , nécessite des locaux adaptés .

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la communauté de communes pour l acquisition de ce tènement à usage essentiellement communautaire pour l installation du multi accueil et du centre de loisirs, en étudiant la polyvalence d'usage

*<u>Recensement de la population en janvier 2015</u>

Le coordinateur sera M.PICCHIONI Jean

*<u>Courrier des administrés du Cardelet concernant le Festirock</u>

Les élus en prennent connaissance et demanderont à l équipe du Festirock de prévoir une « brigade de surveillance ».

*<u>Divers petits travaux à effectuer</u>

Devis point eau toilettes Parc Mairie et pose d étagère pour le papier , poubelle terrain de sport, Indication WC Publique sur place village

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :
Le lundi 18 aout à 20h30